



Wallonie

Commune de Houffalize

CU2 03/2026

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

Certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est Monsieur Valentin Quoilin

Demeurant à Buret, 3 C à 6662 HOUFFALIZE

Le terrain concerné est situé à Buret à 6662 Tavigny et cadastré HOUFFALIZE Division 6, section F n°1235D, 1236C, 1236/2, 1236/3

Le projet consiste en l'implantation de deux bâtiments : un destiné à l'exercice d'une activité professionnelle et l'autre à un ensemble résidentiel comprenant 2 logements (faisabilité) et présente les caractéristiques suivantes :
Ecart aux prescriptions du Guide Communal d'Urbanisme - U.U.3 au point de vue de :

Distance entre la façade arrière et la limite parcellaire inférieure à 10m

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 auprès du Service Urbanisme, rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE et le mercredi de 16h30 à 20h, **uniquement sur rendez-vous** devant être pris au plus tard 24 heures à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, M. Fabrice Fraiture, 061/28.00.58, dont le bureau se trouve à rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/11/2026 au 16/11/2026 au Collège Communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : fabrice.fraiture@houffalize.be.

Affichage le 26/10/2026